



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 14 octobre 2019

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 14 octobre 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

Etaient présents : M. Jacky PERROT, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DIRANTET, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Alain LASSALLE, M. Michel SAINT ANDRE, M. Laurent PERRET, Mme Elise FOREST

Excusés : M. Patrick DRIFFORD, Mme Nathalie JACQUET

Etaient absents : M. Edouard MATHEVET, M. Alexandre VERNAY, Mme Angélique MARCEL.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et constate que le quorum est atteint.

I) Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 juillet 2019

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II) Installation d'une sonorisation et de rideaux dans la salle polyvalente

Monsieur le Maire déclare que les travaux de la salle polyvalente sont terminés. Cependant, certaines choses restent tout de même à finaliser, comme notamment l'installation d'une sonorisation.

Il présente au Conseil Municipal deux devis différents ; le premier, élaboré par l'entreprise Bruno DURAND, s'élève à 2 803,68 € HT, tandis que le deuxième, proposé par l'entreprise EUROSCENE, présente un montant de 2 086,60 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider ce dernier devis, davantage attractif.

L'assemblée délibérante valide donc, à l'unanimité, le devis d'EUROSCENE.

D'autre part, Monsieur le Maire évoque le besoin d'investir dans des rideaux de scène ainsi que des rideaux pour la double porte vitrée de la salle polyvalente, afin d'assombrir la salle au maximum notamment lors des séances mensuelles de cinéma.

Pour ce faire, la même entreprise EUROSCENE a présenté un devis s'élevant à 1 668 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime qu'il conviendrait d'attendre le début de l'année 2020 pour pallier à ce besoin, étant donné le montant de l'investissement. Il en ressort également qu'il serait judicieux de déposer un dossier de demande de subventions, ce projet pouvant peut-être se voir attribuer une aide quelconque.

Il est prévu par ailleurs de demander un devis comparatif.

Le projet sera donc revu en 2020.

III) Installation de rideaux dans l'école Salvador Dali

Monsieur le Maire évoque également le besoin de doter l'école de rideaux, notamment dans la salle de sieste. S'agissant d'une collectivité, il est nécessaire que les futurs rideaux soient ignifugés, c'est-à-dire porteurs de la norme M1 (norme anti-feu).

L'entreprise EUROSCENE a présenté un devis conforme à la demande de Monsieur le Maire, qui s'élève à 1 490 € HT.

Comme pour le point précédent, le Conseil estime que le projet peut être repoussé à l'année prochaine.

L'assemblée délibérante ne valide donc pas le devis.

IV) Location de l'appartement du préau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une personne serait intéressée pour occuper prochainement l'appartement situé au-dessus du préau de l'école, à condition que des travaux de revêtement soient réalisés.

A cette fin, il présente un devis réalisé par Olivier LABORBE, qui consiste en la rénovation des sols. Ledit devis comprend la fourniture, à savoir du lino, ainsi que la pose.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que si les travaux sont faits, l'appartement serait assurément loué et qu'il serait donc tout à fait judicieux de les réaliser.

L'adjointe Myriam BOURACHOT propose d'augmenter le loyer suite à ces travaux, ce qui serait, selon elle, tout à fait justifié ; elle propose une augmentation de 20€, soit un loyer s'élevant à 370€.

Monsieur le Maire soumet alors l'hypothèse où l'augmentation du loyer deviendrait effective et qu'à cet effet, la personne intéressée n'accepte finalement pas de contracter le bail. Les élus déclarent que si les travaux sont réalisés, ils augmenteront tout de même l'attractivité du bien.

Le Conseil Municipal vote l'approbation des travaux, ainsi qu'une augmentation du loyer de 20 €.

V) Délibération fixant les prix du repas de la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe son Conseil que malgré la gestion de la cantine scolaire par une association, les prix de la cantine doivent être fixés par la Mairie à travers une délibération. Actuellement, le prix du repas enfant s'élève à 2€ tandis que celui des adultes s'élève à 2,50€.

Il propose alors de produire une délibération qui confirmera la pratique actuelle. Il informe également l'assemblée délibérante que depuis le mois de septembre dernier, la gestion des factures de la cantine scolaire se fait à travers la Mairie et non plus par son association, ce qui permettra d'éviter les impayés et de faciliter la facturation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la prise de cette délibération.

VI) Concours de trésorerie – TVA de la salle polyvalente

Monsieur le Maire commence d'évoquer ce point en élaborant un bilan du coût global engendré par les travaux de la salle polyvalente, tout en mentionnant les travaux supplémentaires qui ont dû être effectués.

Le bilan ainsi présenté fait ressortir un supplément de 40 460 € HT.

Le plan de financement est également énoncé, lequel fait apparaître un total de 70,50 % des travaux étant subventionné par le Département, la Région et l'Etat. Monsieur le Maire évoque alors le fait de soumettre une nouvelle demande d'aide auprès de la Région, sachant que le plafond des subventions ne peut excéder 80% du coût total des travaux.

Il poursuit en informant ses élus que la Commune récupèrera la TVA engendrée par les travaux de la salle polyvalente en deux fois, en 2020 et 2021. Il fait part alors de son souhait de contracter un court terme de trésorerie de 130 000 € s'étalant sur deux ans, afin de pallier aux échéances prévues et dans l'attente de percevoir ladite TVA.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 130 000 €.

VII) Projet SRADDET : inscription de l'aménagement RN7 dans le projet

Monsieur le Maire informe son assemblée que la Région a lancé une enquête publique, dans laquelle il a été constaté que des besoins sont présents concernant la Nationale 7. Il indique qu'il est nécessaire de mentionner la RN7 comme étant une route d'intérêt général : étant un axe structurant, le prévoir dans ce projet de travaux apparaît donc rationnel et judicieux.

Il conviendrait donc d'appuyer la volonté des collectivités dans ce sens. Le Conseil Municipal décide d'envoyer un courrier afin de manifester son soutien.

VIII) Question diverses

- Distribution du 8888 : des administrés se sont manifestés pour faire savoir qu'ils n'ont pas été destinataires du périodique « 8888 ». L'information va être remontée à la Communauté de Communes afin de régulariser la situation.
- Activité du centre social dans la salle polyvalente : La Commune a été sollicitée par le Centre Social du Mayet de Montagne dans le but de proposer des cours de gymnastique/danse hebdomadaires. Ils ont proposé à Monsieur le Maire de placer ces cours les samedis matins et ont sollicité une mise à disposition gratuite de la salle. Monsieur le Maire informe le Conseil que le Samedi n'est pas possible en raison des locations de la salle sur le week end. Par ailleurs, il pense qu'il serait mieux que cette activité soit portée par une association de la Commune et de voir, dans ce cas, les conditions d'utilisation et de location de la salle. Le Conseil approuve ce dernier point.
- Intégration d'un cadastre interactif de la commune sur le site internet de la Mairie : France Cadastre propose à la Mairie de mettre à disposition un plan interactif de la Commune sur le site internet, pour que les administrés puissent avoir des informations sur différentes parcelles. Le Conseil est séduit par l'idée et accepte de la mettre en œuvre.
- Inauguration de la salle polyvalente : L'inauguration de la salle polyvalente se tiendra le lundi 04 novembre à 17h.
- Embouteillage 2020 : la Commune de le Breuil s'est portée candidate pour être point de départ de l'embouteillage 2020. Pour cela, il faut une association support : le comité des fêtes a donc été sollicité par Monsieur le Maire. Cette dernière a répondu positivement.
- Eclairage de l'Eglise : Actuellement, l'hiver, l'éclairage de l'Eglise fonctionne jusqu'à 23h. Il a donc été convenu par l'ensemble du Conseil qu'il soit réduit à 21h, par soucis d'économie et d'écologie.

L'ordre du jour étant levé à 21h45, Monsieur le Maire déclare la séance close.
